

Département : **EURE**
Canton : **Verneuil-sur-Avre**
Commune
MARCILLY-LA-CAMPAGNE
Mairie
Rue du Verger
27320 Marcilly-la-Campagne

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 Juillet 2016

L'an deux mil seize, le huit Juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HEROUARD, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Bacher Francine, Poiret Claudine, Huan-Pinçon Delphine, Barbet-Leseur Patricia, Trouillet Christine, Dorchy Chantal et Le Gallou Sylvie
Messieurs : Bioche Alain, Osmont Michel, Rolland Daniel, Le Bescond Marcel et Marthouret Claude

Absent(s) excusé(s) :

Messieurs : Maurin Jean-Paul et Gallerne Jean-Pierre,
Madame Huan-Pinçon Delphine est élue secrétaire de séance.

1/ projet d'implantation d'éoliennes à DROISY

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, le projet d'implantation de 5 éoliennes sur le territoire de la Commune de DROISY « hameau de Panlatte »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis défavorable par :

- 1 voix POUR - 8 voix CONTRE - 4 ABSTENTIONS

2/ projet « VOISINS VIGILANTS »

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, le projet « voisins vigilants » portant sur un abonnement annuel de 800 €uros TTC

Le conseil municipal émet un avis défavorable.

3/ participation communale au profit des élèves du Collège de Saint-André

Le Maire soumet au conseil municipal, le projet de convention établi entre la Commune et le Syndicat de Gestion et de Construction du Gymnase portant sur une demande de subvention au profit de 5 enfants de la commune à raison de 50 €uros par enfant.

Le conseil municipal émet un avis favorable au versement de cette subvention et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

4/ subvention exceptionnelle « Association CRISTALE »

Suite à la réunion de la CCRSE en date du 25 Mai dernier, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, la demande de versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association CRISTALE calculée au prorata du nombre de jours de participation des enfants de notre commune sur l'exercice 2015, soit 149.82 €uros.

Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à procéder à son mandatement.

5/ délégation permanente du conseil municipal au profit du Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans le souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire, les délégations suivantes :

- encaissement de tous chèques portant sur un don, sur un loyer communal, sur un remboursement de sinistre par une Compagnie d'Assurances ou autres
- règlement de toute dépense d'investissement inscrite au budget, dans la limite de 3 000 €uros

6/ programmation des travaux du SIEGE 2017

Monsieur le Maire présente la programmation des travaux du SIEGE 2017 à savoir :

1. effacement de réseaux (Eclairage Public et France Télécom) : hameau du Buisson (de la rue de la Cure à la rue de la Forge)
2. extension du réseau d'Eclairage Public :
 - sente de Vaux (Beaucé)
 - rue aux Bois (Le Val Gilbert)
 - rue de la Mare aux champs (Tivoly)

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

7/ location du logement communal

Monsieur le Maire soumet au conseil, la nécessité de modifier la période de validité du bail du logement communal à savoir du 1^{er} Mai 2016 au 30 Avril 2022.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

8/ restructuration du cimetière

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, les différents devis de l'Entreprise GRANIMOND portant sur :

- l'aménagement du jardin du souvenir : 10 400 €uros HT
- l'ossuaire : 2 570 €uros HT
- cavurnes supplémentaires : 400 €uros HT l'unité
- l'installation d'un monument commémoratif portant sur les différentes guerres : 19 010 €uros HT

Le conseil municipal charge le Maire de solliciter les subventions auprès des différents financeurs potentiels et l'autorise à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Pour extrait,
En Mairie, le 11 Juin 2016
Le Maire

